



RIMBACH

Près-Guebwiller



JUILLET 2026

BULLETIN 1ER SEMESTRE 2026

SOMMAIRE

Page 02	Le mot du Maire
Page 03	Le conseil municipal
Page 07	L'état civil
Page 08	Les évènements
Page 11	Les travaux
Page 12	L'environnement
Page 14	Le Chalet
Page 15	Le Conseil de fabrique
Page 16	Les restaurants
Page 17	La parole aux habitants
Page 18	La parole aux jeunes
Page 19	Le SIVU des pompiers
Page 20	Le SIVOS
Page 22	Informations pratiques



à toutes les personnes qui ont contribué à la publication de ce bulletin communal (articles, photos) ; à l'ensemble des élus pour leur engagement, leur soutien ; aux associations locales qui animent notre village ; aux bénévoles qui encadrent et animent les manifestations du village.

“

Chers Rimbachois, chères Rimbachaises,

Le temps des grandes vacances est enfin arrivé, avec des épisodes caniculaires à répétition depuis le printemps. La mairie tient à la disposition des personnes âgées ou fragiles un registre sur lequel vous pouvez demander à être inscrit de manière à vous prévenir dès que le département est placé en vigilance orange par rapport aux canicules. Nous sommes également passés en alerte sécheresse depuis le 03/07/2026, les restrictions d'usage de l'eau ont été portés à connaissance sur le site internet de la commune et sont mise à jour quotidiennement sur le site national <https://vigieau.gouv.fr/>.

Vous souhaitez partir en vacances l'esprit tranquille ? Pensez à signaler votre absence auprès de la gendarmerie locale pour qu'elle organise des rondes à votre domicile.

Que s'est-il passé au cours de ce semestre?

Tout d'abord, j'ai eu le plaisir d'être reconduit dans mes fonctions de Maire, la majorité de l'ancienne équipe municipale est repartie pour un nouveau mandat à mes côtés et nous avons accueilli deux nouvelles conseillères au sein de la nouvelle équipe : PAQUIN Valérie et DUVAL Mélanie. Je les remercie pour leur engagement et leur confiance, je suis persuadé que nous allons faire de belles choses ensemble pour notre village. La liste des commissions communales et des délégations sont disponibles aux pages 5 et 6. Je vous remercie vous aussi, Rimbachois et Rimbachaises pour votre soutien. Vous avez été nombreux à vous déplacer aux urnes.

Des travaux de réfection de voirie sont à l'étude à l'entrée du chemin des verriers (place de retournement) en raison d'un affaissement de l'enrobé. Un devis a été établi pour la réfection du plancher de la salle des fêtes, nous étudions les subventions possibles. Dans le cadre du projet d'aménagement du parking de la mairie, nous allons rencontrer le chargé de mission "gestion intégrée des eaux pluviales" de la CCRG afin de prévoir dès la définition du projet le traitement raisonné des eaux pluviales.

Malgré la conjoncture, une belle dynamique anime le village, il y a toujours une occasion pour se retrouver entre villageois : Carnaval, Elsässputz, marché de Pâques, journée citoyenne, concert d'été à la MECS Le Chalet, et soirées de l'A.M.E.R, etc.

Nous essayons toujours d'être présents et disponibles pour les jeunes du village : Sarah, 17 ans effectue un job d'été pendant le mois de juillet notamment pour la gestion, l'entretien des espaces verts et des besoins ponctuels d'archivage en mairie.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitent de passer un bel été. Bonnes vacances à toutes et à tous.

ALAIN FURSTENBERGER

”

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2026

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Dépenses nettes	27 230,80 €	236 102,16 €
Recettes nettes	15 712,20 €	256 581,35 €
Résultats de l'exercice	- 11 518,60 €	19 999,19 €
Résultat reporté (2024)	+ 92 095,45 €	+ 53 809,04 €
Résultat de clôture (3)	(1) 80 576,85 €	(2) 73 808,23 €

TOTAL (3) = (1) + (2) + 154 385,08 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	8845 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (c/002)	64 963,23 €

SUBVENTION 2025

Depuis 2018, la commune a fait le choix de verser des subventions uniquement aux associations du village. Il est proposé de renouveler l'enveloppe de 2000 € au budget 2026 (article 65748 autres personnes de droit privé). Les crédits seront attribués en fonction des demandes des associations. Après délibérations, le conseil municipal valide à l'unanimité l'enveloppe des subventions 2026.

TAUX DES TROIS TAXES EXERCICE 2026

Rappel des taux en vigueur pour l'année 2025 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,59 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,08 %
- taxe d'habitation : 7,04 %

Le taux de la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS). Il est proposé de maintenir les taux en vigueur sachant que les bases d'impositions de l'Etat vont déjà augmenter de 0,8%. Le Conseil municipal décide de maintenir les taux identiques pour l'année 2026.

BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2026

-Section de fonctionnement	274 848,23 €
-Section d'investissement	151 706,79 €

SÉANCE DU 21 MARS 2026

Nouveau conseil municipal (2026-2032)

BOUTEMY Timothée, DUVAL Mélanie, FLORENTZ Thierry, FURSTENBERGER Alain, GALLIATH Marie-Natacha, HECKMANN Fiona, HILTENBRAND Elisabeth, LESMANN Philippe, PAQUIN Valérie, RIFF Eric et VIOLINI Raphaël.

Délégations à Mme Marie-Natacha GALLIATH – 1^{er} Adjoint au Maire

- Les finances communales (titres de recettes, mandats de paiement, bordereaux, suivis budgétaires) ;
- L'Etat-civil (naissances, mariages, décès) mentions marginales et signatures des registres ;
- L'Urbanisme comprenant le dépôt et suivis des autorisations de constructions aux sols, l'application et la gestion de la réglementation du règlement national existant dans la commune.

Délégations à M. Thierry FLORENTZ – 2^{ème} Adjoint au Maire

Les travaux à engager en matière de voirie, chemins communaux et forestiers avec signatures de contrats, engagement, marchés publics ;

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS

POPULATION (totale au dernier recensement avant le dernier renouvellement général des conseils municipaux – recensement du 1er janvier 2026) : 218

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Montant mensuel correspondant à l'indice brut 1027 au 1er janvier 2026 = 4110,52 €

Indemnité maximale du maire = 28,10 % de l'indice brut 1027 soit 1155,06 €

Indemnité maximale d'un adjoint = 10,89% de l'indice brut 1027 soit 447,64 €

Calcul de l'enveloppe globale = Indemnité maximale du maire + Indemnités maximales des adjoints (nombre théorique) soit 28,1 % de l'indice brut 1 027 + 3 adjoints (nombre théorique) x 10,89 % de l'indice brut 1 027 = 60,77 % de l'indice brut 1 027

INDEMNITES ALLOUEES

Maire 28,10 %

1^{er} adjoint 10,89 %

2^e adjoint 10,89 %

DELEGUES DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION DE LA CHASSE (4C)

FURSTENBERGER Alain, FLORENTZ Thierry, RIFF Eric et VIOLINI Raphaël

COMMISSION MANIFESTATIONS – ANIMATIONS DU VILLAGE

GALLIATH Marie-Natacha, HILTENBRAND Elisabeth, HECKMANN Fiona, LESMANN Philippe, PAQUIN Valérie et BOUTEMY Thimotée

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

FURSTENBERGER Alain, GALLIATH Marie-Natacha et DUVAL Mélanie

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

FURSTENBERGER Alain, GALLIATH Marie-Natacha et HILTENBRAND Elisabeth

COMMISSION MARCHES PUBLICS OU CAO

Titulaires : GALLIATH Marie-Natacha, RIFF Eric et VIOLINI Raphaël

Suppléants : DUVAL Mélanie, FLORENTZ Thierry et LESMANN Philippe

DELEGUES DES SYNDICATS ET AUTRES ORGANISMES

SIVOS (RPI – TRANSPORT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE)

Titulaires : FURSTENBERGER Alain, DUVAL Mélanie

Suppléant : PAQUIN Valérie

SIVU DES POMPIERS

Titulaires : FURSTENBERGER Alain, LESMANN Philippe, HECKMANN Fiona

Suppléants : HILTENBRAND Elisabeth, PAQUIN Valérie et DUVAL Mélanie

FLORIOM (collecte des déchets non dangereux)

Titulaire : VIOLINI Raphaël

Suppléant : BOUTEMY Thimotée

CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Titulaire : GALLIATH Marie-Natacha

Suppléant : DUVAL Mélanie

GIC 14 (Groupement d'intérêt cynégétique)

Titulaire : FLORENTZ Thierry

Suppléant : RIFF Eric

PARC DES BALLONS DES VOSGES

Titulaire : VIOLINI Raphaël (élu également au sein du comité du Parc le

Suppléant : FURSTENBERGER Alain

CCRG / SCOT (aménagement et urbanisme) / OTI (tourisme)

Titulaire : FURSTENBERGER Alain

Suppléant : GALLIATH Marie-Natacha

TERRITOIRE ENERGIE ALSACE (anciennement le syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin)

Titulaire : FURSTENBERGER Alain

Suppléant : GALLIATH Marie-Natacha

SYNDICAT MIXTE DE LA LAUCH

Titulaire : FLORENTZ Thierry

Suppléant : RIFF Eric

BRIGADES VERTES

Titulaire : RIFF Eric

Suppléant : FLORENTZ Thierry

Référent sport de la commune auprès de la CCRG : VIOLINI Raphaël

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Elections du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales

Une seule candidature est enregistrée pour le délégué : Monsieur FURSTENBERGER Alain.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Monsieur FURSTENBERGER Alain a obtenu 11 voix. Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Les candidatures enregistrées pour les suppléants : Madame GALLIATH Marie-Natacha, Monsieur FLORENTZ Thierry et Monsieur LESMANN Philippe.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Madame GALLIATH Marie-Natacha, Monsieur FLORENTZ Thierry et Monsieur LESMANN Philippe ont obtenu 11 voix. Ayant obtenu la majorité absolue, ils sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

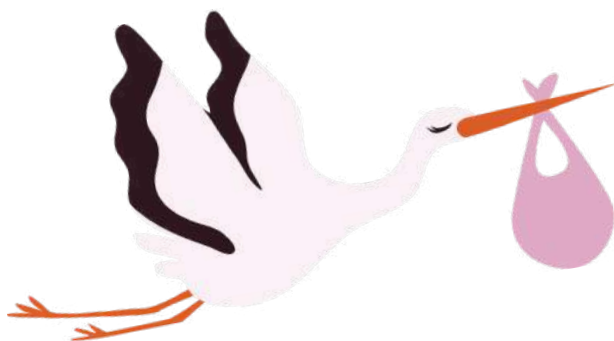
Les comptes rendus des séances
du Conseil Municipal sont
consultables en mairie ou sur le
site internet de la commune
www.rimbach.fr.

N'hésitez pas à contacter le
secrétariat (03 89 76 89 72,
mairie@rimbach.fr).

L'ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

D'ANNA Aurora Freya née le 04/02/2026



PACS

ALBRECHT Valentin et MUTTENZER Marine le 10/01/2026



ANNIVERSAIRES

M. FLORENTZ Arthur Albert, né le 5 janvier 1942

Mme TYRLIK Violette Denise, née ROHFRITSCH le 9 février 1936

M. MOESSNER Gilbert Ewald, né le 21 février 1944

Mme GERUM Paulette, née RISACHER le 6 juillet 1937

M. GERUM Raymond Fernand, né le 10 juillet 1945

M. MOESSNER Pierre, né le 28 août 1945

Mme BUSSINGER Marlène, née le 12 août 1950



DOYENNE ET DOYEN DU VILLAGE

Mme TYRLIK Violette Denise (90 ans)

M. BUCHER Daniel (85 ans)

NOUVEAUX HABITANTS

M. SCHNEIDER Guillaume et Mme HUVER Capucine, route de la Glashütte

VOEUX DU MAIRE

La traditionnelle cérémonie des Voeux du Maire a eu lieu le dimanche 18 janvier 2026 à partir de 15h30 à la salle des fêtes communale en présence des forces vives du village ainsi que plusieurs élus, dont Christian KLINGER, Sénateur du Haut-Rhin, Francis KLEITZ, conseiller départemental, le Député Hubert OTT, et Angélique MULLER, 1ère Vice-Présidente à la CCRG.

Monsieur le Maire a remercié tous les bénévoles qui s'investissent pour le village. Il a notamment mis à l'honneur Daniel HILTENBRAND, pour son engagement bénévole auprès de la commune et la secrétaire de mairie, Lucile DURAND qui totalise dix années d'ancienneté et de service à Rimbach. A l'issue de la cérémonie, tous les participants étaient conviés à partager un verre de l'amitié et un moment convivial.



CARNAVAL

La commune de Rimbach-Près-Guebwiller, en partenariat avec la Maison d'enfants Le Chalet, a participé à la cavalcade de Soultz qui a eu lieu le dimanche 29 mars 2026 sur le thème de l'Espace. Les astronautes de Rimbach ont déambulé joyeusement et ont passé un bon après-midi.



OPÉRATION ELSÀSS OSCHTERPUTZ 2026

Afin de relever ensemble le défi d'une Alsace sans déchets, la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) organise chaque année un grand nettoyage de printemps à l'alsacienne dénommé Elsàss Oschterputz. La CEA a mis à disposition de la commune du matériel et des supports de communication (gants à usage unique, sacs poubelles de 100 litres, affiches et un guide pratique d'organisation des ramassages locaux). Des habitants motivés se sont retrouvés le samedi 5 avril pour participer à ce dispositif citoyen et écologique. Par petits groupes, ils ont arpenté le village et ses abords pour le débarrasser de ses déchets. Merci à tous les participants!



MARCHÉ DE PÂQUES

Le conseil de fabrique de l'église de L'Épiphanie a organisé un marché de Pâques le 29 mars.

Les rimbachois étaient au rendez-vous pour acheter des décorations de Pâques, couronnes et nids confectionnés par les enfants et adultes volontaires du village.



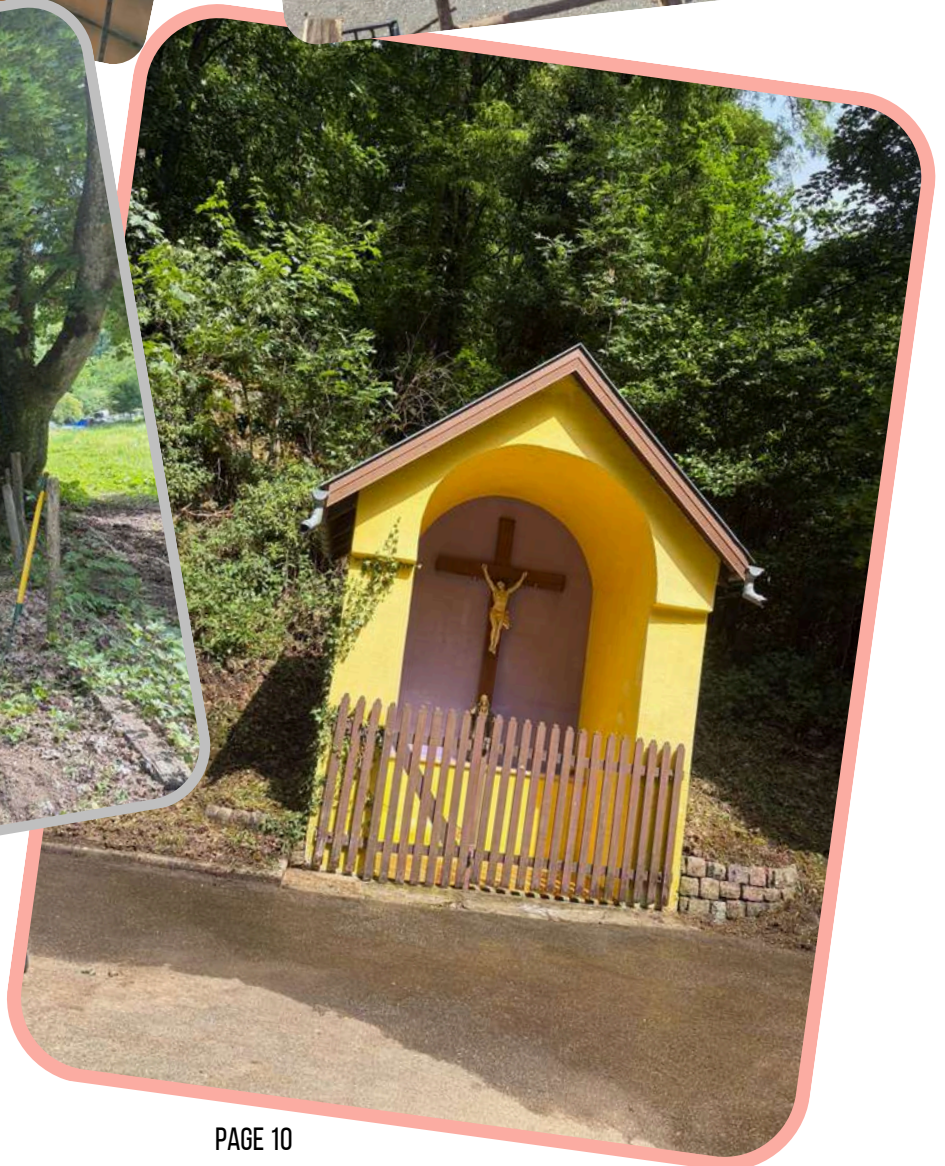
JOURNÉE CITOYENNE

La journée citoyenne du village s'est déroulée le samedi 30 mai 2026 de 8h30 à 12h00. Une cinquantaine de personnes ont répondu à l'appel.

Au programme de la matinée : nettoyage de l'église, des abords de la salle des fêtes, des fontaines, de la chapelle et du Pont du Peternit, désherbage du cimetière et broyage des déchets verts.

La matinée s'est terminée par un barbecue convivial dans la salle des fêtes.

Nous remercions chaleureusement tous les participants ainsi que la ferme auberge du Dieffenbach qui offre chaque année les denrées pour le barbecue.



LES TRAVAUX

ÉTUDE AVANT TRAVAUX DE RÉFECTION DE L' ENTRÉE DU CHEMIN DES VERRIERS

L'entrée du chemin des Verriers qui fait également place de retournement pour la route de la Glashütte présente des signes d'affaissement des enrobés. Des entreprises de travaux publics locales ont été consultées, il est préférable de commencer par des sondages pour voir l'origine et la temporalité exacte du problème (présence d'eau souterraine, etc.) avant d'envisager tous travaux de réfection.



MISSION ARRACHAGE DE LA BALSAMINE

Le mardi 21 juillet, un petit groupe (Thierry, Pascale, Lucile, Philippe, Olivier, Katia et Sarah) s'est formé pour procéder à l'arrachage de la balsamine de l'Himalaya avant sa floraison imminente. Classée comme espèce exotique envahissante, elle prolifère en colonie dense sur des sols humides et légèrement ombragés - notamment près des ronces...



UN NOUVEAU VÉHICULE COMMUNAL EST ARRIVÉ !

La commune a fait l'acquisition en avril 2026 d'un pick-up NISSAN en remplacement de la camionnette communale (vieillissante et refusée au contrôle technique). En plus de son utilisation pour le transport des outils/machines sur le plateau, ce véhicule pourra aussi être utilisée par les élus pour se rendre à des réunions.





ENVIRONNEMENT



LE FRELON ASIATIQUE

Face à la prolifération du frelon asiatique, la CCRG a décidé - en lien avec la confédération des apiculteurs du Haut-Rhin - de mener une campagne de piégeage de printemps en investissant et en mettant à disposition des communes des pièges à frelons. Chaque commune a nommé un référent "frelons asiatiques" qui a bénéficié d'une formation accélérée pour la pose de ces pièges. Notre 2e adjoint, Thierry Florentz, est le référent pour Rimbach.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 28/12/2023 CONCERNANT L'USAGE DU FEU EN FORÊT

Du 15 mars au 30 septembre, il est interdit dans les bois, forêts et à moins de 200m de ceux-ci :

- D'allumer un feu ou de jeter tout objet en feu
- De fumer même sur les voies publiques
- De faire usage de ballons lumineux, lanternes volantes
- D'allumer des feux dits « festifs » ou feux de camps (sauf dérogation du Maire et avis du SDIS)
- De faire usage des barbecues, places à feux aménagés devant les abris/chalets de randonnée. Les places à feux dans notre forêt seront enlevées par le service technique de la commune.

Du 1er octobre au 14 mars, il est autorisé :

- De faire usage des réchauds portatifs à gaz uniquement à l'intérieur des abris de randonnée
- Brûlage des résidus de taille et de coupes de bois, écobuage de 8h à 16h

ATTENTION - la commune de Rimbach-Près-Guebwiller autorise par arrêté municipal les feux maîtrisés de déchets verts chez les particuliers (bois sec, résidus de branchage) du 1er octobre au 14 mars de 8h à 16h. Merci de continuer à avertir la mairie en amont.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION DU RISQUE DE FEUX DE FORÊT

L'année 2025 a été marquée par de nombreux feux de forêt et de végétation sur le territoire, dont l'incendie majeur de Ribaute, dans l'Aude, symboles d'un risque qui s'intensifie et s'étend désormais à une large partie du territoire. Face à cette intensification et à cette extension, aggravées par les effets du changement climatique, l'Etat renforce et adapte sa stratégie de prévention et de lutte contre les incendies. 9 feux sur 10 sont d'origine humaine, les éviter est essentiel. Pour plus d'informations : <https://www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation>



ALERTE SÉCHERESSE

Suite à un arrêté préfectoral, la zone "Doller Amont, Fecht, Weiss, Lauch" passe en alerte renforcée à compter du 03/07/2026 jusqu'au 01/11/2026.

Quelles sont les restrictions?

Arrosage des jardins potagers : Interdiction horaire de 8h à 20h.

Arrosage uniquement à l'arrosoir ou par goutte à goutte.

Arrosage des pelouses, espaces verts et massifs fleuris en pleine terre ou en contenants (pots, bacs, jardinières...) : Interdiction horaire de 8h à 20h pour les autres usages. Arrosage des pelouses interdit.

Pour connaître en temps réel les restrictions en cours : Pensez au site VIGIEAU.



GESTION DURABLE ET INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES (GDIEP)

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller mène depuis plusieurs années une politique volontariste en matière d'assainissement, d'approvisionnement en eau potable, de protection et de mise en valeur de l'environnement. C'est dans le prolongement de cette démarche qu'elle a conclu un Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Ce contrat vise à amplifier les actions déjà engagées et à relever ensemble les défis liés à l'eau et au changement climatique.

L'équipe municipale a participé le jeudi 11 juin 2026 à un atelier sur le thème de la gestion DURABLE et INTEGREE des eaux pluviales.

La GDIEP c'est quoi ? Ne plus considérer les eaux pluviales comme un déchet. C'est une ressource, une richesse ! Ne plus rejeter les eaux pluviales au réseau d'assainissement mais les valoriser dans tout aménagement de nos villes et villages. Infiltrer le maximum de gouttes d'eau au plus près de leur point de chute, à défaut stocker et renvoyer à faible débit et différé, vers le milieu naturel superficiel de préférence.

Pourquoi faire de la GDIEP? L'eau est un élément clé de l'adaptation aux effets du dérèglement climatique ! L'infiltration à la source de l'eau pluviale atténue les désordres dans les villes/villages et bénéficie à la végétation.

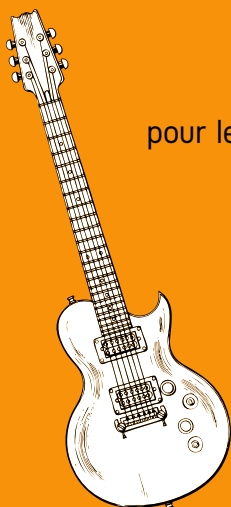
Comment la mettre en application? De multiples aménagements existent et sont possibles (jardin de pluie, noues, bordures ajourées, pavés poreux, fosses d'arbres, désimperméabilisation des sols, etc.). Cependant, il faut y réfléchir et les inclure bien en amont dès la conception d'un projet. La CCRG peut nous assister dans cette réflexion et l'agence de l'eau RHIN-MEUSE financent certains aménagements.



CONCERT ROCK

La MECS Le Chalet a organisé sa deuxième fête de l'été le mardi 30 juin à partir de 20h.

Au programme concert du groupe local Virgiane
et petite restauration italienne assurée par PizzAmore
pour le plus grand plaisir des jeunes de Chalet, de leurs familles et des villageois.





PAROISSE DE RIMBACH

PROGRAMME DES MESSES ESTIVALES 2026

AFIN DE VIVRE UNE **EXPÉRIENCE**
SPIRITUELLE DIFFÉRENTE
ET DE (RE)DÉCOUVRIR UN LIEU
DE CULTE EN PLEIN AIR,
LES MESSES DE RIMBACH
SE DÉROULERONT
À LA GROTTE DE LOURDES.

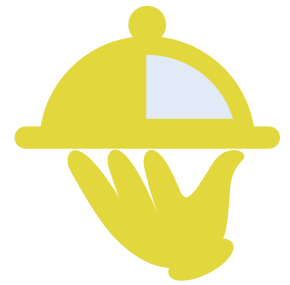


- LE 13 JUIN À 18H30
- LE 27 JUIN À 18H30
- LE 11 JUILLET À 18H30
- LE 25 JUILLET À 18H30
- LE 8 AOÛT À 18H30
- LE 14 AOÛT À 18H30 (FÊTE DE L'ASSOMPTION)
- LE 29 AOÛT À 18H30
- LE 12 SEPTEMBRE À 18H30
- LE 26 SEPTEMBRE À 18H30 – ÉGLISE DE L'EPIPHANIE

EN CAS DE MAUVAIS TEMPS, NOUS NOUS RETROUVERONS
À L'ÉGLISE DE L'EPIPHANIE

Merci à Rita et Marco DI LORENZO de la PizzAmore qui ont financé
la restauration de la Vierge Marie et de Sainte-Bernadette
et à Rita qui s'est engagée à entretenir et fleurir bénévolement la Grotte de Lourdes.

L'AO - AIGLE D'OR



Nouvelle ambiance à découvrir !

En fin d'année dernière, notre salle a bénéficié d'un joli renouveau afin de vous accueillir dans un cadre encore plus chaleureux et convivial.

Ce projet permet aujourd'hui de vous proposer un espace repensé, agréable et propice aux bons moments partagés autour de la table.

Nous serons ravis de vous faire découvrir ce nouvel espace lors de votre prochaine visite.

Venez en profiter autour d'un bon repas ! 🍷 🍴

PIZZAMORE



Le 3 août prochain cela va faire 6 ans que la pizzeria est ouverte à Rimbach. Le chef vous propose pizzas, pâtes, plats italiens, salades, et desserts, le tout fait maison.

Vous pouvez consulter toutes les informations sur leur page Facebook.

La terrasse vous attend pour les beaux jours.



LA PAROLE AUX HABITANTS

YOGA DU RIRE, LES NEWS !

Suite à l'article paru dans l'Alsace du 14/03/2026, j'ai eu le plaisir d'animer deux séances 'découverte' dans la salle communale les 30 mars et 13 avril derniers. Une dizaine de participants se sont entraînés à 'rire sans raison' lors de chaque joyeuse rencontre. Pourtant, à ce jour, aucun groupe continu n'a été constitué.

Il est opportun de rappeler que le Yoga du Rire n'est pas un divertissement. Une pratique régulière est recommandée pour bénéficier de tous ses bienfaits. C'est dans cet esprit que j'interviendrai dans le cadre du Groupe Santé de Colmar lors de séances bi-mensuelles à partir du 17 septembre prochain. Co-voiturage possible si intérêt.

Catherine RISACHER

Association Le Grenier Enchanteur / 7 rue de Murbach / RIMBACH

Mail : catherinerisacher62@gmail.com



LA SOLIDARITÉ A TOUTE ÉPREUVE

Monsieur et madame DUVAL, habitants de Rimbach, sont investis dans la rénovation et l'entretien du refuge du Ski-Club de Riedisheim. Pour améliorer l'accès au refuge à moindre coût, ils ont récupéré les anciennes rigoles métalliques du village de Rimbach. Une bonne action de réutilisation et de recyclage qui satisfait tout le monde !



*Bientôt une boîte à lire arrive à la salle des fêtes.
Faites du tri dans vos bibliothèques !*

La commune accueille Sarah en job d'été.
C'est sa deuxième mission chez nous! Ses principales tâches : aide à la gestion des espaces verts, inventaire, numérisation, classement, archivage.



à tous les jeunes pour leur année scolaire
et à ceux qui ont décroché un diplôme !

La recette du moment

CARPACCIO DE LÉGUMES

La liste des ingrédients :

- 1 belle tranche de pastèque
- 1 concombre
- Huile d'olive
- 1 Citron vert
- Sel fumé
- 1 cuillère à café de miel au romarin
- Feta
- 2 fines tranches de cecina de bœuf (ou autre charcuterie sèche)



*Spécial canicule!
ultra frais
et prêt en 7 minutes*

- À l'aide d'un économe ou d'un couteau d'office, taillez la pastèque en fines lamelles ou en tagliatelles. Faites de même avec votre concombre préalablement lavé. Cela vous permettra de conserver la peau, riche en goût et nutriments.
- Préparez votre sauce en mélangeant l'huile d'olive, le jus du citron vert, le sel et le miel.
- Déposez un peu de cette préparation sur un plat de service. Déposez la moitié de votre carpaccio de pastèque dessus. Parsemez de lamelles de feta également taillées à l'économe. Ajoutez un peu de sauce, quelques feuilles de basilic, les tagliatelles de concombre et le reste de la pastèque.
- Parsemez une nouvelle fois de feta et de croûtons de pain grillés, puis ajoutez la cecina et une dernière touche de basilic pour la présentation.

LE SIVU DES POMPIERS

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS AU SIVU ET AU CCISPV

Suite aux élections municipales de mars 2026, le Comité consultatif Intercommunal des Sapeurs Pompiers volontaires (CCISPV), composé de sapeurs – pompiers et d'élus, devait procéder à de nouvelles élections internes.

Le CCISPV est chargé d'émettre un avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs – pompiers volontaires du Corps intercommunal, à l'exclusion de celles intéressant la discipline. Ils sont notamment consultés sur le refus d'engagement ou de réengagement des sapeurs – pompiers volontaires du corps intercommunal et sont informés des recours formés contre les décisions de refus d'autorisations de suspension d'engagement prises par l'autorité d'emploi. Ils sont également consultés sur les changements de grade jusqu'au grade de capitaine inclus. Ils sont obligatoirement saisis pour avis du règlement intérieur du corps intercommunal.

Résultats des élections au sein des élus

Titulaires : Alain FURSTENBERGER (Rimbach), André MULLER (Rimbach-Zell), Marcel ZINK (Jungholtz)

Suppléants : Philippe LESMANN (Rimbach), Cindy MULLER-PELSER (Rimbach-Zell), David REIFSTECK (Jungholtz)

Résultats des élections au sein des pompiers :

Titulaire Sergent : BERBETH Stephan

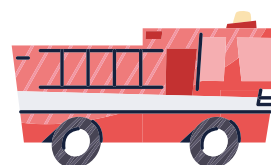
Titulaire Caporal : REGENT Vincent

Titulaire sapeur : ROESS Philippe



ON RECRUTE TOUJOURS !

Si vous êtes motivés pour rejoindre les sapeurs-pompiers du Vallon du Rimbach, contactez le chef de corps Monsieur Vincent REGENT (spvvallondurimbach@gmail.com) ou la mairie. Un sapeur-pompier volontaire s'engage pour une période minimale de cinq ans. La formation initiale du sapeur-pompier volontaire comprend une période probatoire et est dispensée sur une trentaine de jours répartis sur 1 à 3 ans.





LE SIVOS

Suite aux élections municipales de mars 2026, les membres du SIVOS et du bureau ont été renouvelés :

Bureau :

Monsieur Roland MARTIN, Président

Madame Aurélia GIARDINO-ROCHETTE, vice-présidente au périscolaire et transport scolaire.

Madame Angélique MULLER, vice-présidente aux écoles (nouvelle fonction)

Monsieur Alain FURSTENBERGER, vice-président aux finances.

Les membres :

-Commune de Jungholtz : Monsieur Guy HABECKER, Mme MUNSCH-HUSZOVITS Audrey, Madame Aurélia WAGNER, suppléante.

-Commune de Rimbach: Mme BLANCHARD Mélanie, Mme CANDIDO-PAQUIN Valérie, suppléante

-Commune de Rimbach-ZeLL : M. Vincent HEGY, Mme Linda MURA, suppléante ;

-Commune de Wuenheim : Mme Sabine JUD, M. Yvan SCHERRER, Mme Céline ARNOLD, suppléante.

Le transport scolaire est un service gratuit géré par la Région Grand Est. Je remercie les parents qui nous font confiance et qui autorisent leurs enfants à prendre le bus.

Le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) compte 130 élèves inscrits, dont 12 élèves de la MECS Le Chalet, ce qui nous assure pour le moment un maintien de nos classes, alors que l'on constate sur le territoire de la CCRG des risques de fermeture de classe.

En l'absence d'une filière bilingue dans notre RPI, nous avons chaque année des demandes de dérogation vers la commune de Soultz. Si votre enfant ne poursuit pas son cursus bilingue, nous vous encourageons à revenir vers nous pour réintégrer votre enfant au sein du RPI.

On compte sur vous!





Pour le périscolaire Les Petits Ecureuils, nous avons 76 dossiers enregistrés pour la rentrée scolaire avec une moyenne d'occupation de 54 enfants par jour d'école.

Suite à un nouveau marché public attribué aux PEP Alsace, voici les tarifs 2026/2027 :

TARIFS COMMUNES Wuenheim, Jungholtz, Rimbach, Rimbach Zell		QF <699		QF 700 à 1699		QF > 1700	
		1er enfant	2e enfant	1er enfant	2e enfant	1er enfant	2e enfant
MIDI	11H35/13H45	10,44 €	10,02 €	11,40 €	10,89 €	12,38 €	11,83 €
SOIR	16H05/17H30	5,46 €	5,21 €	6,04 €	5,74 €	6,63 €	6,31 €
SOIR	17H30/18H30	2,52 €	2,41 €	2,77 €	2,66 €	3,06 €	2,92 €

TARIFS HORS COMMUNES		QF <699		QF 700 à 1699		QF > 1700	
		1er enfant	2e enfant	1er enfant	2e enfant	1er enfant	2e enfant
MIDI	11H35/13H45	21,76 €	20,83 €	23,89 €	22,80 €	26,07 €	24,86 €
SOIR	16H05/17H30	11,77 €	11,55 €	13,39 €	12,73 €	14,72 €	13,61 €
SOIR	17H30/18H30	5,61 €	5,36 €	6,18 €	5,90 €	6,78 €	6,45 €

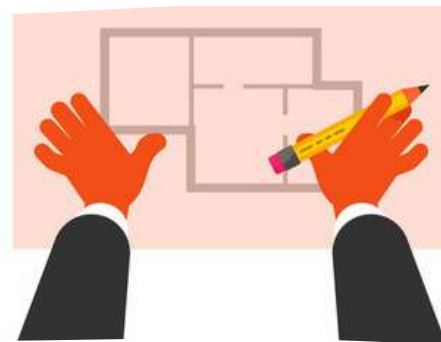
Les repas de midi sont assurés en circuit court et local par le traiteur Schellenberger de Soultz.



VOUS AVEZ UN PROJET DE TRAVAUX SUR VOTRE MAISON ?

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction (pose d'une pompe à chaleur, pose de panneaux photovoltaïques, création ou agrandissement de nouvelles ouvertures type fenêtre, baie vitrée etc.), d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation en mairie.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire. Pour tout renseignement, merci de contacter le secrétariat de la mairie au 03 89 76 89 72.



PERMANENCES DE L'ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV'

Le Conseiller France Rénov du PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon est désormais disponible sur RDV :

À la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller - 1 rue des Malgré-Nous 68500 Guebwiller
Chaque lundi et mardi matin

À la Mairie de SOULTZ – Place de la République 68360 Soultz
Chaque 2ème et 4ème mercredi matin

À la Mairie de SOULTZMATT – Place du Général-de-Gaulle 68570 Soultzmatt
Chaque 3ème lundi après-midi

Vous êtes propriétaire, locataire, ou en copropriété ? Vous avez des questions ou un projet de rénovation énergétique, d'adaptation de votre logement au vieillissement/au handicap, des travaux de sortie d'insalubrité ? Contactez l'Espace Conseil France Rénov pour :

- 👉 Des conseils personnalisés
- 👉 Tout savoir sur les aides financières
- 👉 Vous orienter vers le réseau des partenaires (ADIL68 et CAUE Alsace)
- 👉 Avoir un accompagnement complet et adapté, selon votre situation, votre projet et votre niveau de revenu

France Rénov est le service public de la rénovation de l'habitat, mis en place par la Collectivité européenne d'Alsace et le PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon et cofinancé par l'ANAH et la Région Grand Est.

Réservations obligatoires au : 03 89 62 71 06 ou par mail : renovation@rvgb.fr

Retrouver toutes les infos et animations à venir sur : www.rhin-vignoble-grandballon.fr

TRANSPORT COMCOM BUS

Le transport à la demande (TAD) est un service de transport flexible qui permet aux utilisateurs de réserver un trajet en fonction de leurs besoins spécifiques. Le Com-Com-bus couvre toutes les communes de la communauté de communes. En porte-à-porte, il fonctionne sur réservation des usagers pour les emmener de leur domicile vers un lieu demandé.

Personnes pouvant bénéficier du service :

- personnes de 70 ans et plus ;
- personnes à mobilité réduite permanente ou temporaire ;
- personnes sans permis de conduire se rendant à leur lieu de travail ;
- demandeurs d'emploi se rendant à un entretien d'embauche ;
- personnes inscrites dans les CCAS (sur demande du CCAS ou du Maire)
- jeunes de 10 à 18 ans uniquement le mercredi après-midi.

Inscription : il est nécessaire de faire une demande de prise en charge auprès de la CCRG, par le biais d'un formulaire d'inscription. Ce formulaire doit être retourné complété, accompagné d'une copie de pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois :

- par email à infos@cc-guebwiller.fr
- par courrier à Communauté de Communes de la Région de Guebwiller – Service Transport – 1 rue de Malgré-Nous 68500 Guebwiller

Fonctionnement et réservation : le Com-Com-bus fonctionne sur réservation du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00. La réservation s'effectue par téléphone au 03 89 76 71 71 du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Tarifs : les tickets peuvent être achetés au siège de la CCRG ou dans les véhicules :

- Ticket unitaire : 4,50 € (le trajet)
- Carnet de 10 tickets : 38 €

NUMÉROS UTILES

SAMU 15 - POLICE 17 - POMPIERS 18 - URGENCE PORTABLE 112

GENDARMERIE SOULTZ : 03 89 76 92 01

BRIGADE VERTE : 03 89 74 84 04

SOUS-PREFECTURE : 03 89 29 20 00

HOPITAL CIVIL DE GUEBWILLER : 03 89 74 78 00

URGENCE ENEDIS : 09 72 67 50 68



Communauté de Communes de la Région de Guebwiller : 1, rue des Malgré-Nous BP 80114 68500 GUEBWILLER

Tel : 03 89 62 12 34, infos@cc-guebwiller.fr

Service Environnement : 13, rue de l' Electricité 68500 GUEBWILLER

Tel : 03 89 28 59 90, environnement@cc-guebwiller.fr, Lundi au jeudi : 8h30-12h / 14h-17h30 et vendredi : 8h30-12h

Gestion de l'eau, service urgence : 03 68 33 22 57, joignable 7j/7- 24h/24h



LA NAVETTE DES CRÊTES REVIENT !

A partir du 30 mai 2026, la Navette des Crêtes reprend du service ! Sillonnez la vallée et les sommets vosgiens en profitant sans retenue des paysages traversés, tous les week-ends de juin et septembre, et tous les jours du 1^{er} juillet au 31 août 2026. La Navette des Crêtes est une ligne de car confortable qui relie les sommets du Grand Ballon au Lac Blanc. Vous pouvez la rejoindre depuis les villes de Colmar, Munster, Mulhouse, Thann, Remiremont, Gérardmer, Epinal, Saint-Dié-des-Vosges grâce aux lignes de cars du réseau Fluo !

Des perturbations sont à prévoir :

- Le 18/07/2026 – passage du Tour de France – les lignes R091, R092 et R093 ne circuleront pas. La Navette des crêtes R095 circulera uniquement entre le Col de la Schlucht et le Lac Blanc.

Tarifs : Ticket unitaire plein tarif : 4€

Ticket unitaire tarif réduit : 2 €, sur présentation de la carte Fluo ou de la carte Solidaire

Pass journée groupe / famille : 10 € (groupe de 2 à 5 personnes)

Gratuit pour les moins de 4 ans

Libre-circulation pour les élèves inscrits au transport scolaire et munis d'une carte Fluo

Votre voyage vers les Crêtes débute par un trajet en TER Fluo ? Présentez votre ticket daté du jour pour monter sans surcoût à bord de tous les cars du réseau Fluo, hors Bas-Rhin. Vous avez un abonnement mensuel TER Fluo ? Pour 1€ de plus par mois, accédez à tous les cars du réseau Fluo, hors Bas-Rhin.

Points de vente

Vous pouvez aussi acheter les titres unitaires à bord du car (prévoir l'appoint).

Le pass journée groupe / famille est disponible uniquement sur la boutique en ligne.

Vous voyagez en groupe ? Pour les groupes de plus de 10 personnes, la réservation est obligatoire !

- Pensez à réserver au plus tard la veille avant 16h (ou le vendredi avant 16h pour le week-end) au 03 89 24 65 59 ou 03 89 24 65 65
- Sans réservation, nous ne pourrions pas garantir votre montée à bord.
- Selon l'affluence, il se peut que le groupe soit réparti sur plusieurs navettes.

Pour plus d'informations : <https://www.fluo.grandest.fr/actualites/navette-des-cretes/>



Reprise des cours le mardi 08 septembre 2026
Reprise des marches le samedi 26 septembre 2026

COURS DE ZUMBA ADULTES

(avec Nathalie)

Mardi : 20h00 – 21h00
 A partir de 14 ans

COURS DE FITNESS ADULTES

(avec Carine)

Mercredi : 20h00 – 21h00

COURS DE DANSE KIDS

(avec Nathalie)

Mardi : 17h45 – 18h30
 De 6 à 13 ans inclus

SORTIES MARCHES DANS LE VALLON ET DECOUVERTE DE LA REGION

(avec Sandra et Laurence)
 Le 1^{er} samedi de chaque mois

INFOS PRATIQUES

Les cours en salle ont lieu à la salle des fêtes de Rimbach

Contact : naturfit68@gmail.com

Inscription : <https://www.payasso.fr/natur-fit68/inscription>

COTISATIONS 2026/2027

Cours de Zumba + fitness + Marche : 100.00 €

Cours de danse kids : 70.00 € l'année

Marche uniquement : 40.00 € l'année



REJOIGNEZ-NOUS SUR

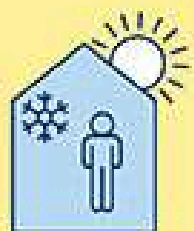
NOTRE PAGE FACEBOOK !

@NATUR'FIT



Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



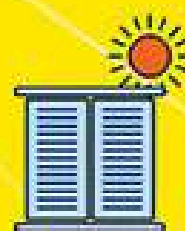
BUVEZ DE L'EAU



**Évitez
l'alcool**



**Mangez en
quantité suffisante**



**Fermez les volets et fenêtres
le jour, aérez la nuit**



**Mouillez-vous
le corps**



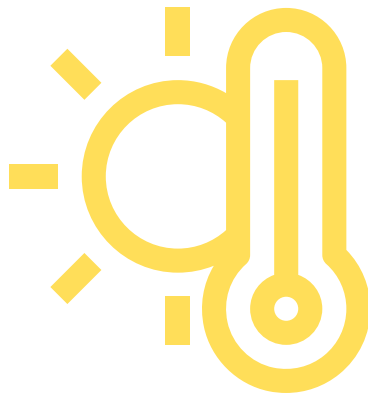
**Donnez et prenez des
nouvelles de vos proches**



**Préférez des activités
sans efforts**

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
[meteo.fr](https://www.meteo.fr) - [#canicule](https://twitter.com/canicule)



Mise en place d'un registre nominatif dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence destiné à la protection des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels

Les conséquences dramatiques de la canicule de l'été 2003 ont conduit les pouvoirs publics à adopter la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité et à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'article 1er de la loi institue dans chaque département, un plan d'Alerte et d'Urgence, destiné à améliorer la prévention de situations exceptionnelles (canicule, grands froids, tempêtes...). Cette loi confie aux maires la mission de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées vivant à domicile qui en font la demande.

Dans cet objectif, un registre nominatif et confidentiel est ouvert en mairie de notre commune, afin d'établir une liste de personnes concernées pour permettre une surveillance et une intervention rapide des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement par le Préfet du plan d'Alerte et d'Urgence. La mise à jour du registre se fait par l'enregistrement des nouvelles demandes d'inscription ou de retrait de la liste.

La demande d'inscription, à retourner en mairie, est facultative et résulte d'une démarche volontaire de la part de l'intéressé. Elle est réalisée au moyen d'un questionnaire à remplir par la personne elle-même ou un proche (mandaté par l'intéressé). Une fois renseignée, la demande devra être retournée en mairie. En ce qui concerne les renseignements, les personnes certifient elles-mêmes de leur état ; aucune pièce justificative n'est demandée.

Le Maire accuse réception de la demande dans un délai de 8 jours. L'accusé de réception, qui est adressé à la personne inscrite ou à son représentant légal, vaut confirmation de l'inscription sur la liste. La radiation peut être opérée à tout moment sur simple demande. Le Maire est tenu de garantir la confidentialité des données recueillies. La responsabilité de la mise en œuvre du plan d'Alerte et d'Urgence incombe au Préfet.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression des données personnelles vous concernant.

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION
SUR LE REGISTRE PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE**

Nom/Prénom :



Je demande à figurer sur le registre municipal afin d'être contacté en cas de déclenchement par la Préfecture du plan d'Alerte et d'Urgence.

A....., le.....

Signature(s) :

Coordonnées de la personne intervenant régulièrement à domicile (nom, adresse, téléphone)
et à quel titre :

- Aide à domicile :
- Aide soignante :
- Infirmière :
- Médecin :
- Assistante sociale :
- Autre (précisez) :

Nom, adresse, téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence :

Membre de la famille.....

Voisin

Ami

Autre

Nom et qualité de la tierce personne qui a effectué la demande (représentant légal, parent, voisin, médecin traitant, service) :

.....
.....

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre la mairie (03 89 76 89 72).

Bonnes vacances



Fermeture de la mairie du lundi 10 août au lundi 24 août inclus.